

Résolution

sur le décrochage scolaire dans la Francophonie : la situation et les solutions différenciées selon les sexes

Kigali (Rwanda) | 8 et 9 juillet 2022

CONSIDÉRANT que l'abandon scolaire est un phénomène qui touche la grande majorité des États avec, en 2020, un nombre estimé à 259 millions d'enfants et d'adolescents déscolarisés dans les enseignements primaire et secondaire ;

SE RÉFÉRANT à l'objectif 4 des Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme 2030 qui engage les États à tendre, d'ici à huit ans, vers un accès effectif et universel à l'éducation ;

INSISTANT sur le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous qui rappelle que « la discrimination entre les sexes demeure l'un des obstacles les plus insurmontables à l'exercice du droit à l'éducation » ;

SOULIGNANT la pertinence de l'analyse différenciée selon le genre, car les raisons poussant un garçon à abandonner l'école pouvant être différentes de celles poussant une fille à décrocher ;

CONSCIENTE que les causes possibles de l'abandon scolaire chez les jeunes sont multiples : pauvreté, manque d'infrastructures scolaires, frais de scolarité, insuffisance des ressources enseignantes, mariages, grossesses précoces, facteurs psychologiques et familiaux, normes sociales discriminatoires, âge, travail des enfants, pénurie de main d'œuvre, attrait pour des sources d'argent rapides, influence de l'Internet et des réseaux sociaux, etc. ;

INQUIÈTE des conséquences à long terme de la crise sanitaire sur la perte d'acquis et l'abandon scolaire, ce qui peut contribuer à exacerber les inégalités existantes entre les genres si aucune action n'est mise en œuvre pour répondre aux besoins d'apprentissage de tous et toutes ;

RAPPELANT que l'éducation constitue un chemin vers l'autonomisation, particulièrement pour les filles, et que la diplomation est largement considérée comme la principale voie de sortie du cercle de la pauvreté ;

NOTANT que le manque d'installations sanitaires adaptées aux filles pendant leurs règles peut avoir un effet néfaste sur leur assiduité en classes et leur persévérance scolaire.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kigali (Rwanda), les 8 et 9 juillet, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

INSISTE sur l'importance pour les gouvernements francophones de tenir une analyse différenciée selon les sexes pour lutter contre le décrochage scolaire, la prise en compte du genre favorisant une meilleure efficacité des politiques publiques et une plus grande rétention des jeunes dans les écoles ;

INVITE les États membres à faciliter la création d'environnements scolaires inclusifs et sensibles au genre qui répondent aux besoins de tous les apprenants et favorisent les démarches de soutien à la persévérance scolaire ;

INCITE les parlementaires francophones à légiférer et à mettre en place un cadre institutionnel et des politiques favorables aux initiatives de prévention du décrochage scolaire et aux programmes pour les filles et les garçons ayant abandonné prématurément l'école, en misant sur la réduction des frais de scolarité, l'amélioration des infrastructures scolaires, le recrutement de personnel enseignant de qualité et la mise en place de programmes d'apprentissage et de transition accélérés pour les élèves n'ayant pas eu accès à l'éducation ou ayant interrompu leur scolarité ;

ENCOURAGE les systèmes éducatifs des États membres de l'APF à examiner et à réviser régulièrement les programmes scolaires, les manuels et les méthodes d'enseignement afin de favoriser une éducation exempte de stéréotypes de genre et de tout jugement sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, où les filles et les garçons sont également représentés ;

SOUTIENT les initiatives de codes de conduite et de formations à l'enseignement sensible au genre pour les enseignantes et enseignants, afin de renforcer leurs capacités à reconnaître les différences entre les styles d'apprentissages des filles et des garçons, à remettre en question les normes de genre strictes et à introduire des méthodes d'enseignement et d'évaluation dans une perspective sexospécifique ;

APPELLE les parlementaires francophones à faciliter la mise en place d'installations sanitaires adaptées aux filles dans les écoles pour lutter contre la précarité menstruelle et assurer une meilleure sécurité des filles ;

DEMANDE aux gouvernements et aux parlements de l'espace francophone d'intensifier leurs efforts pour protéger le droit des filles à continuer leurs études durant et après une grossesse, que ce soit par l'adoption de lois ou de politiques favorisant l'inclusion ou par la modification des législations interdisant aux filles enceintes et aux jeunes mères de fréquenter les écoles publiques.